

6/6/70

01/01/20

27121 30/6/69

Monsieur Vice recommande à l'entretien du personnel communal les tombes des Anciens Maires et Conseillers Municipaux, n'ayant plus de famille dans la Ville.

Bessières Legrand et Hiot signalent le mauvais état de certaines chaussées.

Le Conseil prend connaissance de l'amélioration du trafic SNCF, obtenue par l'Association des Maîtres du Canton

Junit → UnitTest

String → Text

ArrayList → List

Map → Dictionary

Object → Entity

ArrayList → Vector

String → Text

ArrayList → Vector

Object → Entity

ArrayList → Vector

String → Text

ArrayList → Vector

Object → Entity

Reunion du Conseil Municipal
du vendredi 11 octobre mil neuf cent
soixante-sept.

Le vingt-et-un octobre mil neuf cent soixante-sept
à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la
Commune de Remeezy, régulièrement convoqué, s'est
réuni à la mairie de Remeezy, en séance extraordi-
naire, sous la Présidence de son maire.

étaient présents: M. Robert Haire, Judith et Gilbert adjoints, Violette, Louet, Changenet, Dhont, ~~Pey~~, Hot, Legrand, Nice, Cumant, Rabier

Excuses: Mr. Goudy et Baulieu

Parvois: Mme. Gilles à M. Judith

M. Roy. à M. violette
M. Gerouillet à M. Robert

Le Maire ouvre la séance à 18 heures.

Monsieur Judith ~~Toussaint~~ demande la parole et tient à adresser au nom du Conseil Municipal

ses félicitations au Maire, à l'occasion de sa récente élection comme Conseiller général du Canton de Mennecy. Il souligne qu'il a aussi le privilège d'être le premier Conseiller Général de ce canton.

Conseiller Jean-Jacques Robert, très touché par les sentiments que lui ont témoignés ses collègues, les remercie en rendant hommage à ce merveilleux esprit d'équipe qui anime le Conseil. Les 71^e de suffrages au premier tour et les 80^e au deuxième tour, sont la preuve que ce travail. Il conclut : « Approuvés ainsi au milieu d'un mandat, nous devons poursuivre nos efforts avec la même volonté... »

L'ordre du jour appelle ensuite :

- Délibération N° 1-67 : Extension du périmètre d'agglomération

Sur la proposition du Maire, et après avoir entendu le rapport de la commission chargée de la zone pavillonnaire, le Conseil sollicite l'extension du périmètre d'agglomération à l'esquisse du P. D. U N° 46 en cours d'étude, pour les parcelles comprises au Nord du Chemin rural N° 77-

à l'Est de l'égueduc,

à l'Ouest du chemin Rural n° 19 du Bas Clos Renault cet aménagement répond aux prévisions du plan d'aménagement et d'organisation générale de la Région parisienne, approuvé le 26 août 1960, mis en révision et qui situe ce secteur dans une zone susceptible d'être organisée.

- Délibération N° 2-67 - Avenant N° 1 au traité d'affermage S.L.E.E

Préfecture de l'Essonne
Direction de l'Administration communale
1^{er} Bureau
N° 07489

Vu et approuvé
Corbeil-Essonnes le 28 nov 1971

Le Préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Alibert

Après avoir pris connaissance de la lettre d'observations de Monsieur l'Ingénieur en Chef du génie Rural, en date du 27 septembre, référence 673 673 dans laquelle il est dit :

"L'intérêt de votre commune est donc d'exiger de la S. L. E. E le maintien des coefficients 0,20 pour l'énergie électrique; 0,40 pour les salaires, tels que dans le traité du 10-9-1964,

23

Le Conseil approuve l'avenant N°1 du 6 septembre 1967, en conformité.

Délibération N°3-67 Situation scolaire

Rapport du Maire.

En 1968, il faudra considérer différemment le principe de fréquentation du groupe scolaire :

- Il y a, en effet, 2 groupes d'habitation principaux :
 - les habitants de la Corbillotte et des immeubles du bel air d'une part
 - les habitants des HLM de la Commune, de Lecouzonnois, du Radar, d'autre part,
- à densité sensiblement égale.

Le problème du trajet se pose en fonction de la répartition.

1) Ecole des Filles.

-- 6 classes primaires

2) Ecole des Garçons

-- 6 classes primaires

3) Ecole de la Jeannette

-- 4 maternelles (plus dix primaires à venir)

L'école de la Jeannette recevra les enfants proches du premier groupe d'habitats.

Les bâtiments traditionnels recevront les enfants du deuxième groupe.

Il y a un problème actuel, à titre provisoire, à résoudre ainsi :

1) occupation de l'Ecole Jeannette : 4 classes maternelles

2) occupation de l'Ecole des Filles : 5 classes primaires + 1 demandée ; 1 classe de garçons en transit.

3) occupation de l'Ecole des Garçons : 5 classes primaires

Le Conseil approuve à cause de l'éloignement des habitations, une navette par car, assurant en service intérieur, le parcours de l'école de Filles à l'école maternelle de la Jeannette.

Sit que la dépense sera prise sur le budget à l'article prévu.

Sans les retards de travaux

Le Maire donne en communication la lettre de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées confirmant que le retard dans les travaux est dû à l'assainissement

lement du chemin Herboux, à la fosse septique et à l'égout de la maternelle ; à l'aménagement de l'Ecole des Filles rue de la Sablière. Le retard devra être rattrapé prochainement.

Délibération N°4-67 - Stade Eclairage

Après avoir entendu le rapport de la Commission des Travaux du 14-10. et s'être fait indiquer sur le plan les nouvelles perspectives d'aménagement du stade avec piste de 400 mètres autour, le Conseil décide de confier l'éclairage du stade suivant le procédé B.B.T à l'entreprise d'installation de ce groupe.

Il approuve sur le terrain, face aux tribunes, 4 supports de 15 mètres de haut et 8 projecteurs SVA 50 de 2000 watts iodures métalliques - glace pneumatique, pour un montant de 23.200 F. en fournitures

6.800 F. en frais d'installation

Le paiement sera échelonné sur 3 années ; les crédits seront pris sur le budget additionnel au chapitre prévu à cet effet.

Il charge son Maire de toutes opérations nécessaires

Délibération N°5-67 : Plafond du restaurant municipal scolaire

Après avoir entendu le rapport de la Commission des Travaux, le Conseil approuve le projet présenté par la maison Calpi, pour un plafond suspendu type supradecor 500 au prix de 7.200 F. TTC, suivant devis du 25 septembre.

Il que la dépense sera prise sur le chapitre prévu au budget supplémentaire

Il donne tous pouvoirs au Maire pour cette réalisation

Délibération N°6-67 : Reception définitive de la Mairie

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de la Commission des Travaux, approuve la réception définitive des Travaux de la Mairie.

Délibération N°7-67 : Forfait de participation aux frais de débroussisage et de fourniture

6/6/70

01/01/70

27/12/1 30/6/69

Prefecture de l'Essonne
 Direction
 de l'Administration Communale
 1^{er} Bureau
 N° 07646
 Vu
 Corbeil-Essonnes, le 20 NOV 1967
 Le Préfet
 Pour le Préfet et par délégation
 le Directeur de l'Administration
 communale
 signé illisible

électrique (Travaux d'agrandissement de la houïe)

Le Conseil approuve les propositions de l'architecte, qui, après entente avec les entrepreneurs, leur a fixé un forfait de participation aux frais de défonctionnage et de fourniture de courant électrique, quand ils effectuaient les travaux d'agrandissement de la houïe.

Cet forfait s'entendent ainsi :

Garetti et Marion
 26 rue Johnston Reeditt
 91- Ris-Orangis

900,00.

Sani-Yerres - Henri Degarne
 3 rue de la Léthumière
 91- Yerres.

329,00

Sté Gautheraud et Cie
 89-91 rue Baudricourt
 75- Paris 13^e

164,00.

M R Dithiot
 18 rue de la Lyre
 Le Mée-sur-Seine

265,00.

85 Maudry.
 18 rue Notre-Dame
 91- Corbeil-Essonnes

380,00

Bruffot-Helting
 58 rue du Pont
 91- Ris-Orangis

146,00.

total 2.182,00

Délégation N° 8-67 - Feu d'artifice

Prefecture de l'Essonne
 Direction de l'Administration
 communale 1^{er} Bureau 6705
 Vu Corbeil-Essonnes le 21 nov 67
 Pour le Préfet et par
 délégation - Le Directeur de
 l'Administration communale
 signé illisible

Le Conseil donne son accord sur le montant de la proposition de l'artificier Ruggieri, concernant la fourniture et la main d'œuvre spéciale pour le feu d'artifice de la Saint-Pierre. Le montant de cette proposition s'élève à trois mille francs et sera prélevé sur l'article

Prefecture
Direction
communale
Conseil
Pour le
signé

"Fêtes et Cérémonies"

Délibération N°9-67. Modification contrat entretien matériel incendie

Prefecture de l'Essonne
Direction de l'Administration Communale - 15 Bureau
N° 07445 - Vu et approuvé
Conseil le 27. nov 1957
pour la suite de l'augmentation du nombre des extincteurs.

N° 07445
Du Conseil le 27. nov 1957
Le Préfet
Il accepte la prime de 208,20 à dater du 1^{er} novembre 1957, suivant avenant n° 1 au contrat 10 018 V 65/9.

Marais :

Le Conseil prend connaissance de la lettre du Préfet du 12 octobre 1957 n° 10337, confirmant qu'il y a lieu de demander l'exonération de la taxe de luxe de 18% sur le bail du marais.

H. L. H.

Le Conseil inscrit sur la liste d'attente les candidatures de :

Monsieur Lingone
Monsieur Horoussché
Monsieur Vassier (Madame Rost)

Remerciements

Le Conseil prend connaissance des lettres de remerciements de la sorti des bûchers, de Madame Masson, Mademoiselle Ploton, Madame Jamault.

Assurances. - N°10-67. Accidents de route, Maires, Adjoints

Prefecture de l'Essonne
Direction de l'Administration
Communale - 15 Bureau
N° 08055 - Vu et approuvé
Conseil le 28 décembre 1957
Pour la suite et par
délégation. Le Directeur de
l'Administration Communale
Signature : illisible

Le Conseil approuve la proposition d'assurance pour les accidents de trajet des maires, Adjoints et Conseillers Municipaux dans l'accomplissement de leurs mandats et de leurs missions, avec garantie illimitée pour une prime totale de 360,00 F, auprès de Monsieur Rolland Assureur. Conseil

Délibération N°11. Marché de Gré à Gré d'Entretien de voirie communale.

Le marché approuve le marché de gré à gré d'entretien de voirie communale proposé par les Ponts et Chaussées avec les Travaux Routiers, pour un montant de

Prefecture
D.A.C.
Conseil
N° 07271
et par
de l'Admi
signé

Prefecture
D.A.C.
N° 0717
Conseil
Pour
Le Sec
signé

Prefecture
D.A.C.
N° 0717
Conseil
le 18
Pour le
Le Directeur
signé

6/6/70

01/10/70

27/12/1 30/6/69

Prefecture de l'Essonne
Section de l'Administration
communale - 1^{er} Bureau Vu
Corbeil-Essonnes le 21 nov 1967
Pour le Prefet
Signature illisible

F303

25

Trente-six mille francs. (36.000 f.)

Sit que la dépense sera prise sur les fonds propres
à cet effet.

Délibération N° 12-67 Garantie des enfants du stade

Le Conseil approuve l'avenant N° 2 de la Union
et le Phénix Espagnol, de la maison du Gardien du
stade, police 2048 pour l'extension de la garantie
des enfants au stade.

Délibération N° 13-67 Police Incendie maison du gardien du stade

Le Conseil approuve la proposition de police incendie
N° 174-171 de la Union et le Phénix Espagnol
de la maison du Gardien du stade.

Délibération N° 14-67 Concession trentenaire Bourgeois

Le Conseil approuve le remboursement de la somme
de 135.14. après reprise de la concession trentenaire
bourgeois.

Délibération N° 15-67 Société Anonyme d'H.C.M. de l'Essonne

Le Conseil approuve les garanties précédemment
accordées par le Syndicat H.C.M. de la Région
de Meenecy, et transférées à la Société Anonyme
d'H.C.M. de l'Essonne

H.C.M. Rurale - Meenecy - Bondoufle - R. le Gd. - Itteville - Savonnières Charenton

Date de la délibération	Montant de la garantie	Prêts réalisés correspondants N° du contrat	Montant	Date fin échéance	Capital restant dû après paiement de l'échéance 1967
	10/ Prêts à taux réduit -		1% - 45 ans		
29- 12- 60	6019 690	81381	3.971.200	31- 3- 66	3.817.423,81
"	"	84408	1.614.440	31- 3- 68	1.614.440,00
"	"	86.031	535 880	31- 3- 68	535 880,00
"	"	500 306	59.240	25- 7- 69	59.240,00

2^e/ Prêt à taux spécial - 3% - 80 ans.

10-10-64	300.000	30 568.	300.000	31-3-66	277.335,45
----------	---------	---------	---------	---------	------------

3% Prêts à taux normal 5,25% - 80 ans.

8/11-62	1.800.000	7/48.898	980.000	25.5.64.	918.877, 83
"	"	03-100.006	600.000	25.11.65	871 775, 50
28/10/65	600.000	03.116.045	600.000	25.5.67	591 349, 84

Délibération N° 16-67. Oeuvre de l'Ecole publique de Seine-et-Oise

Le Conseil reconduit la subvention à l'œuvre des Pupilles

Délibération N° 17-67. Cimetière

Le Conseil approuve le plan du cimetière présenté par Monsieur Dufeu, fixant en

1 ^{re} division : concessions perpétuelles	1 à 92
" trentenaires	93 à 201
fosses communes	202 à 208
2 ^{me} division : concessions perpétuelles	1 à 95
" trentenaires	96 à 209
fosses communes	210 à 247
3 ^{me} division : fosses communes	1 à 40.

Il rappelle que dans l'ancien cimetière

les fosses communes sont de	1 à 40.
les perpétuelles	1 à 552
les centenaires	553 à 584
les trentenaires	585 à 773.
les fosses communes	774 à 815

dit que les premières concessions seront accordées en :

1 ^{re} division : à partir du 17 -	perpétuelles
" " "	93 - trentenaires

Questions diverses

- M. Hiot signale le manque d'hygiène dans l'évacuation des eaux rue Canouille. S'assainissement devant être fait prochainement, ce sera alors une question résolue.

M. Violette demande à ce que la circulation soit réglée les jours de marché, en particulier rue de la Croix Bousset et alentour du marché.

M. Louet se joint à lui pour demander que la réglementation soit fermement appliquée.

M. Nice demande s'il est prévu des places en nombre supérieur pour les vacances de neige, à l'intention des parents qui en payant, souhaiteraient y envoyer leurs enfants. La mairie précise que 5 places sont prévues à cet effet.

M. Cormont rend compte de la répartition des journées de lessive. Il a vérifié les adresses des intéressés et le conseil l'a remercié. Il signale qu'il a demandé à la fédération de rechercher la possibilité de ^{trouver} une location de propriété hors de la commune pour l'Association de chasse communale.

M. Violette rappelle que Mondial-Pratig n'est jamais venu reparer le conduit de l'eau de la maison du stade.

M^e Hoc rend compte du programme des séances de cinéma gratuites, destinées aux Anciens. Le conseil le remercie et lui donne tous pouvoirs pour cette organisation.

Libération N° 18-67 Travaux supplémentaires à la mairie - avants aux marchés de travaux

Le conseil municipal approuve les avants qui lui sont présentés, qui concernent les travaux supplémentaires à ceux prévus aux marchés, à effectuer à la demande du maître d'œuvre :

- pour installation de luminaires et de lignes complémentaires d'alimentation et de branchements avec les établissements Cruffot-Herring pour 9050,00
- pour fourniture et pose de comptes, barriques au hall de la mairie avec les établissements Garetti et Sparion (avant au lot N° 5) 9688,00
- pour construction d'un abri voyageurs, trottoirs, parages intérieur.

riens et extérieurs le long de la
Prefecture de l'Essonne

& A.C. 15 Bureau

vu. Corbeil-Essonnes

le 21 nov 1967

Pour le Préfet...

écurie,
descente de chaudière de l'Eglise
démolition de 2 cheminées intérieures
et annexes. avec les établissements
Garretti et Marion

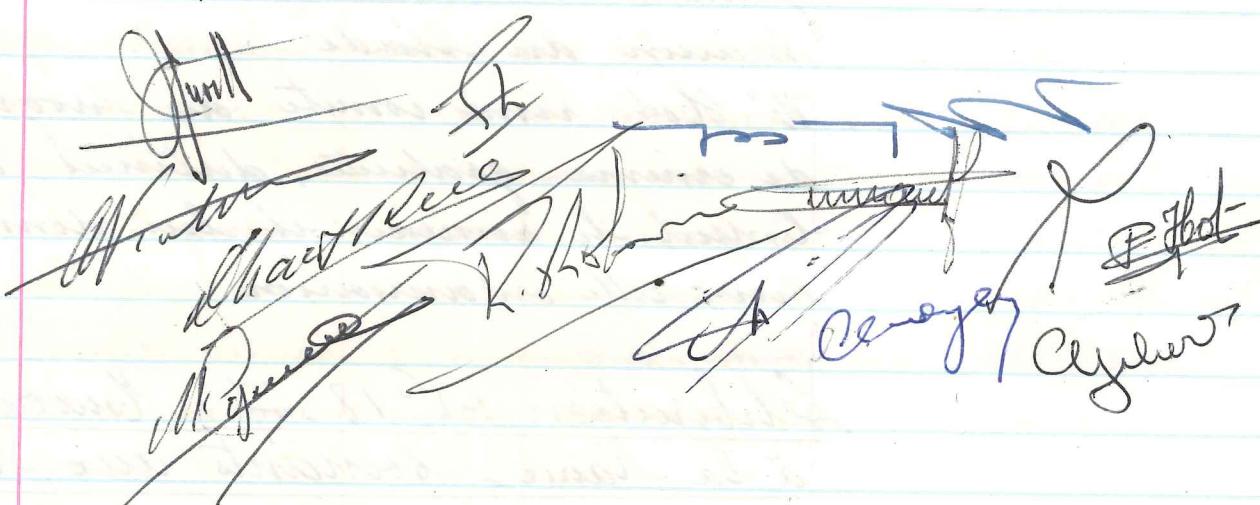
14. 800,00

- pour installation d'une enseigne
"Hôtel de ville". Installation d'un
panneau des haies - Installation
d'un panneau "Porte pour la France"
Installation des tablettes de comptoir
avec les établissements Garretti et
Marion (avenant au lot N°1)

12. 200,00

Le montant de ces avenants sera prélevé sur le
crédit ouvert à cet effet au budget additif.

"Pour aménagement et transformation de la Mairie"
Sur proposition du Maire sur une possibilité d'augmentation de la taxe
sur les deniers de bouteille, le Conseil Municipal envoi cette augmentation
Les sujets étant épuisés la séance est levée à vingt
heures trente



Prefecture
Direction de
Communication
N° 003
Vu et approuvé
Corbeil-Essonnes
Le 21 Novembre 1967

Séance du 25 novembre 1967

Le vingt-cinq novembre mil neuf cent soixante-sept à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pennecy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Etaient présents : M. Robert Marie, Judith et Gilbert
adjoints ; Changenet, Curnault, Dhort, Gilles, Goudy
Hot, Legrand, Lorot, Nice, Rabier, Tironflet, Violette,
formant la majorité des membres en exercice.

1 mot
1 mot
J.P.
R.B.